



Kirkland est une ville dynamique qui offre à sa population un milieu de vie à la fois harmonieux et sécuritaire. Plus jeune municipalité de l'île de Montréal, son territoire se compose d'attrayants quartiers résidentiels et d'espaces commerciaux et industriels stratégiquement répartis de part et d'autre de l'A-40, où sont établis de nombreux commerces et industries de prestige. Ville moderne et attrayante où la convergence des cultures, l'épanouissement et le progrès s'entremêlent, Kirkland est une ville d'exception, synonyme de vitalité et de qualité de vie.

## **POSTE CADRE PERMANENT**

### **CHEF/CHEFFE DE DIVISION – URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **Nature de la fonction :**

Sous la responsabilité du directeur de l'aménagement urbain et de l'environnement, la personne titulaire planifie, dirige, coordonne, contrôle et évalue l'ensemble des activités en matière d'urbanisme et d'environnement. À ce titre, elle doit gérer conjointement avec son supérieur les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles du service.

**Horaire de travail :** Lundi au vendredi, 8 h 30 à 16 h 30 (en présentiel)

**Échelle salariale (2025) :** 110 500\$ à 132 500\$ (selon l'expérience)

#### **Avantages reliés à l'emploi :**

- Salaire avantageux;
- Régime de retraite à prestations déterminées;
- Régime d'assurances collectives;
- Programme de télémédecine;
- Congés payés durant la période des Fêtes (sous certaines conditions);
- Banque de congés permettant des mesures de conciliation travail-famille;
- Environnement de travail stable et de qualité.

#### **Principales responsabilités et tâches :**

##### **Opérations**

- Détermine, en collaboration avec son supérieur, les orientations, objectifs et priorités du service, et optimise les méthodes de travail en planification, coordination et contrôle des activités ;
- Rédige les politiques et règlements municipaux relatifs à la gestion du territoire et participe à la rédaction réglementaire (plan d'urbanisme, règlement de zonage) ;
- Assure la gestion des activités liées à la réglementation, la planification urbaine, le design, l'architecture, et prépare des études à présenter au Conseil municipal, à la direction et au comité consultatif d'urbanisme ;
- Renseigne, conseille et assiste les citoyens, entrepreneurs, professionnels et promoteurs dans l'élaboration de leurs projets d'urbanisme et environnementaux ;
- Coordonne les activités liées à la planification et à la mise en œuvre de politiques, programmes et règlements sur l'environnement et le développement durable, et veille à la mise en œuvre de stratégies environnementales (ex. : gestion des matières résiduelles) ;
- Prépare des études à présenter au Conseil municipal, à la direction et au comité consultatif de l'environnement.

##### **Gestion de personnel**

- Planifie, dirige, coordonne et encadre le travail des employés cadres, cols blancs, stagiaires et étudiants de ses divisions, en veillant à la mobilisation, la participation, la responsabilisation et l'atteinte des objectifs du personnel ;
- Veille au respect des règlements de la Ville, de la convention collective et des normes de santé et sécurité au travail ;
- S'assure que le personnel dispose des informations nécessaires à la compréhension des orientations, objectifs, plans d'action et changements ;
- Évalue le rendement des employés, identifie leurs besoins et en assure le suivi ;
- Participe au recrutement du personnel et veille à leur intégration au sein de ses divisions.

## Administration

- Approuve les dépenses de sa division et assure la rédaction des sommaires décisionnels et des minutes lors de sa participation aux différents comités ;
- Participe, au besoin, aux rencontres des comités consultatifs (urbanisme, démolition, environnement) et à diverses commissions, séances de travail et autres ;
- Prépare, anime et coordonne les différents comités, et gère les réunions de travail nécessaires au bon fonctionnement de sa division pour soutenir les objectifs et orientations de la direction ;
- Accomplit toutes autres tâches requises par le Directeur du service d'aménagement urbain et environnement.

## Exigences du poste :

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat) dans une discipline appropriée ou toute autre combinaison de scolarité et expérience jugée pertinente;
- Être membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec;
- Posséder au moins 5 années d'expérience pertinente dans le secteur d'activité, dont une expérience pertinente à titre de gestionnaire d'équipe ;
- Maîtriser les lois, les règlements et les codes applicables à son secteur d'activités (LAU, etc.);
- Posséder une expérience pertinente en gestion et/ou en coordination d'équipe;
- Connaissance de la suite Microsoft Office;
- Maîtrise des langues française et anglaise, à l'écrit et à l'oral.
- Être disponible pour assister au comité consultatif de l'urbanisme et au comité consultatif de l'environnement (en soirée, à raison d'environ 2 soirées par mois).

## Habilités :

- Aptitudes en relations interpersonnelles ;
- Sens développé du service de la clientèle et être orienté vers les résultats ;
- Capacité d'analyse ;
- Habileté en résolution de problèmes;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Habileté à constituer des équipes performantes ;
- Souci du détail et rigueur ;
- Sens de l'organisation, de la planification et du contrôle ;
- Résistance au stress.

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur candidature au Service des ressources humaines en cliquant sur le lien suivant : [Emplois – Ville de Kirkland](#)

LA VILLE DE KIRKLAND SOUSCRIT AU PRINCIPE D'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET S'EST ENGAGÉE À INSTAURER DES PROCESSUS DE SÉLECTION ET UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIFS ET EXEMPTS D'OBSTACLES. LES FEMMES, LES AUTOCHTONES, LES PERSONNES HANDICAPÉES, LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES SONT INVITÉS À SOUMETTRE LEUR CANDIDATURE. IL INCOMBE AU POSTULANT DE NOUS AVISER EN TEMPS OPPORTUN, DE TOUT BESOIN SPÉCIFIQUE POUR LEQUEL DES MESURES D'ADAPTATION DOIVENT ÊTRE PRISES POUR LUI PERMETTRE UNE ÉVALUATION JUSTE ET ÉQUITABLE. LES RENSEIGNEMENTS REÇUS À CE SUJET SERONT TRAITÉS DE FAÇON CONFIDENTIELLE.

LE GENRE MASCULIN EST EMPLOYÉ COMME GÉNÉRIQUE, DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.